



ÉQUIPÉS
Ci-contre, en 1982, des agents de police devant le commissariat du VII^e arrondissement de Paris. La préfecture vient de leur distribuer près de 250 vélos pour pratiquer l'îlotage et la prévention dans les rues de la capitale.

Joël Robine / AFP - Isa Harsin / Sipa

FONCTIONNAIRES LE GRAND DÉCL



DÉSARMÉS

Ici, des policiers réunis, le 11 juin 2020, devant la préfecture de police à Nanterre. Se sentant peu soutenus, ils dénoncent les mesures annoncées par Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, concernant les violences policières et le racisme dans le métier.

Nos chiffres exclusifs le révèlent. En quarante ans, nombre d'agents publics ont vu fondre leur pouvoir d'achat. Soit, pour certains, de un à trois mois de salaire perdus. **PAR HADRIEN MATHOUX**

ASSEMENT

La scène se déroule sur le plateau de TF1, le 13 octobre 2016. Les différents candidats de la primaire de la droite, pour convaincre les électeurs de leur apporter leur suffrage, se livrent à un surréaliste concours : qui supprimera le plus de postes de fonctionnaires ? François Fillon, le futur vainqueur, mène la danse avec 600 000 emplois en moins ; « *On n'y arrivera* □

► pas », lui rétorque Alain Juppé, qui propose, timide, jusqu'à 300 000 coupes, comme Nicolas Sarkozy. Bruno Le Maire apporte une variante, avec 100 000 serveurs de l'État en moins chaque année, quand Nathalie Kosciusko-Morizet synthétise en proposant tout bonnement de supprimer le statut de fonctionnaire.

L'épisode résume l'état d'esprit d'une grande partie de la classe dirigeante à l'égard de la fonction publique : celle-ci n'est plus considérée que comme une masse informe et

parasitaire, pesant sur les finances de l'État. Depuis le tournant de la rigueur de 1982-1983, les 5,48 millions d'agents publics ne sont plus vus comme des atouts mais comme des coûts, dans le cadre d'une course effrénée à la compétitivité, synonyme de contraction salariale généralisée. Comme l'État dispose d'un contrôle direct sur leur rémunération, les fonctionnaires ont servi de cobayes de premier plan aux politiques néolibérales.

Jungle touffue

Il est toutefois difficile d'évaluer avec précision la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Tout d'abord parce que le calcul de leurs revenus est complexe, mêlant traitement indiciaire, primes et indemnités diverses ; ensuite parce que l'État ne met pas à disposition de base de données transparente. *Marianne* s'est donc plongé dans la jungle touffue des décrets et des arrêtés pour tenter de déterminer la perte de pouvoir d'achat subie



par les agents publics depuis 1982. Cette quête n'a pas été simple : à côté de la complexité bureaucratique française, la « maison qui rend fou » des *Douze Travaux d'Astérix* semblerait presque un établissement administratif clair et bien organisé. Nos chiffres ne passent pas en revue l'ensemble des corps de fonctionnaires sur toute leur vie professionnelle. Ils comparent le traitement des fonctionnaires en 1982 et en 2021, se

ÉNERVÉS

Les derniers de cordée de la fonction publique ? En quarante ans, les professeurs certifiés ont perdu l'équivalent de 300 € mensuels. Leur temps de travail n'a pas diminué et leurs primes demeurent dérisoires. Sans oublier la menace d'une réforme des retraites à venir...

focalisent sur le début de carrière, portent sur quelques professions emblématiques et ne prennent en compte ni la question des primes ni celle des retraites. Il sera donc possible d'ergoter, mais le constat reste celui d'un indiscutable recul du pouvoir d'achat dans la fonction publique : les professeurs certifiés perdent l'équivalent de 300 € mensuels en quarante ans, et l'achat d'un appartement parisien leur apparaît désormais comme

QUARANTE ANS DE RÉGIME SEC PAR JULES PECNARD

1982 **LOI SUR LE BLOCAGE DES PRIX ET DES REVENUS**
 Au pouvoir depuis un an, les socialistes réalisent que leur politique de relance par la consommation se heurte à la mondialisation naissante. La ligne ordo-libérale du ministre Jacques Delors l'emporte : par une loi du 13 juin 1982, les revenus dans les secteurs privé et public sont gelés pour plusieurs mois. Dès lors, les salaires des fonctionnaires seront perçus comme un fardeau budgétaire à alléger. ■

1998 **LES 35 HEURES**
 C'est par un biais détourné que la baisse de la durée légale du temps de travail, adoptée en 1998 sous le gouvernement de Lionel Jospin, a rogné le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le deal en forme de piège ? Jouer sur les congés et les RTT pour ne pas augmenter les salaires du public. ■

PROFS, JUGES, SECRÉTAIRES, INGÉNIEURS : LES GRANDS PERDANTS

une dépense inaccessible (trente-neuf ans de salaire !). Les juges voient leur traitement en début de carrière rabaissé d'un tiers. La liste des malmenés s'allonge avec les ingénieurs des travaux publics de l'État, recrutés à bac +5 et gratifiés d'un peu plus du smic ; même les personnels administratifs de catégorie B voient leur pouvoir d'achat reculer par rapport à 1982. Dans notre tableau, seuls les infirmiers et les adjoints administratifs voient leur traitement être revalorisé, dans des proportions modestes.

“Sentiment d’injustice”

Du reste, d'autres données confirment nos calculs. D'après l'Insee, de 2009 à 2019, les salaires du privé ont ainsi augmenté de 4,8 %, quand ceux des agents publics ont diminué de 0,7 %. Une statistique qui se fonde en plus sur le calcul de l'inflation de l'Insee, dont la pertinence est contestée, car il évacue la flambée du coût du logement. Autres éléments : entre le 1^{er} janvier 2000 et mars 2020, le point d'indice de la fonction publique, base de calcul de leur rémunération, a perdu 17 % par rapport à l'inflation. Soit, pour un cadre de catégorie A en fin de grade, une perte moyenne de 500 à 600 € par mois, 300 € mensuels pour un employé de catégorie C. En vingt ans, le nombre d'agents payés au smic ou juste au-dessus a doublé, passant de 500 000 à 1 million. « *Le problème est moins un risque de paupérisation qu'un sentiment d'injustice que ressentent les fonctionnaires lorsqu'ils constatent qu'à compétence et niveau de responsabilité équivalents, ils sont bien moins payés qu'un salarié du privé* », analyse David Cayla, économiste à l'université d'Angers.

Profession	Aujourd'hui, il gagne (1) :	En 1982, il gagnait (1)(2) :	Soit :
Professeur certifié	1 828 € mensuels contre... 1,18 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 39 ans de salaire contre...	2 148 € actuels 1,76 fois le smic 8 ans et demi auparavant	320 € perdus par mois
Professeur agrégé	2 109 € mensuels contre... 1,36 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 34 ans de salaire contre...	2 397 € actuels 1,97 fois le smic 7 ans et demi auparavant	288 € perdus par mois
Attaché de la fonction publique territoriale	1 828 € mensuels contre... 1,18 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 39 ans de salaire contre...	2 194 € actuels 1,8 fois le smic 8 ans et demi auparavant	366 € perdus par mois
Infirmier en soins généraux	1 828 € mensuels contre... 1,18 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 39 ans de salaire contre...	1 663 € actuels 1,37 fois le smic 11 ans auparavant	165 € gagnés par mois
Ingénieur des travaux publics de l'État	1 828 € mensuels contre... 1,18 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 39 ans de salaire contre...	1 997 € actuels 1,64 fois le smic 9 ans auparavant	169 € perdus par mois
Policier Gardien de la paix	1 607 € mensuels contre... 1,03 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 44 ans de salaire contre...	1 611 € actuels (3) 1,44 fois le smic 11 ans et demi auparavant	4 € perdus par mois
Adjoint administratif catégorie C, première classe	1 546 € mensuels contre... 0,99 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 46 ans de salaire contre...	1 454 € actuels 1,19 fois le smic 13 ans auparavant	92 € gagnés par mois
Juge Magistrat du second grade de l'ordre judiciaire	2 160 € mensuels contre... 1,39 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 33 ans de salaire contre...	2 888 € actuels 2,37 fois le smic 13 ans auparavant	728 € perdus par mois
Secrétaire administratif catégorie B, classe normale	1 462 € mensuels contre... 0,94 fois le smic contre... Pour acheter un appartement* à Paris, il lui faut 49 ans de salaire contre...	1 663 € actuels 1,37 fois le smic 11 ans auparavant	201 € perdus par mois

* Appartement de 80 m². (1) Traitement brut en début de carrière (premier échelon, hors primes). (2) Toutes les sommes sont exprimées en euros d'aujourd'hui, en tenant compte de l'inflation. (3) Gardien de la paix : chiffre d'avril 1981.

Sources : Légifrance, Emploithèque (grille indiciaire) pour le calcul des rémunérations, Insee (France-Inflation) pour les calculs de pouvoir d'achat, base BIEN Notaires Paris Île-de-France pour les prix de l'immobilier.

Tout le monde n'est évidemment pas logé à la même enseigne au sein de la fonction publique. La tendance à l'effondrement du pouvoir d'achat épargne plusieurs branches d'agents de l'État, aux deux extrémités de l'échelle des salaires : les fonctionnaires de catégorie C, parfois payés au-dessous du smic par le passé, bénéficient du relèvement progressif du salaire minimum ; les hauts

fonctionnaires, aux rémunérations particulièrement opaques, sont préservés par peur de les voir céder trop massivement aux sirènes du privé. Les grands perdants sont les cadres et les enseignants. Ils n'ont pas bénéficié de la réduction du temps de travail, et leurs primes représentent un pourcentage dérisoire de leur revenu. La France se classe au 22^e rang des pays de l'OCDE en matière de rémuné- ➤

2004

INSTAURATION DE LA T2A

Pendant vingt ans, nos hôpitaux publics ont été financés par un budget global, critiqué pour son inefficacité. Pour y remédier, le gouvernement Raffarin met en place la tarification à l'activité, ou T2A, plébiscitée aussi bien à droite qu'à gauche. Cela a induit une course à la rentabilité, incitant certains hôpitaux à mettre le paquet sur les activités les plus rémunératrices – comme la chirurgie – et à en délaissé d'autres. ■

2007

MISE EN PLACE DE LA RGPP

Pierre angulaire de la politique économique de Nicolas Sarkozy, la « révision générale des politiques publiques », lancée le 10 juillet 2007, s'inscrit dans la logique éculée d'une réduction de nos dépenses publiques. Avec, notamment, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, dispositif qui a eu un impact dévastateur, par exemple dans la police et la gendarmerie. ■

➤ ration de ses professeurs en collègue ; leurs homologues allemands gagnent deux fois plus qu'eux.

À ces arguments, on rétorque parfois que le versement des primes compense la stagnation du traitement indiciaire. Mais beaucoup de fonctionnaires n'en touchent pas, ou en touchent peu : ainsi, les enseignants-chercheurs perçoivent une prime annuelle de près de 1 200 € avant impôt... non revalorisée depuis sa création, à la fin des années 1990. « Les primes sont extrêmement inégalitaires entre les métiers et au sein d'un même métier entre différents ministères », ajoute Arnaud Bontemps, haut fonctionnaire et porte-parole du collectif « Nos services publics ». De surcroît, dans le calcul de la retraite des fonctionnaires,

“L'ÉPUISEMENT ET LE DÉCOURAGEMENT SE GÉNÉRALISENT DANS PRESQUE TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE.” DAVID CAYLA, ÉCONOMISTE

elles n'entrent en compte que de manière marginale. Une ex-conseillère d'État note, grinçante : « On voit se multiplier les secondes carrières chez les ambassadeurs, les préfets ou les membres des grands corps, qui utilisent allègrement leur carnet d'adresses pour faire du “conseil en affaires publiques”, voire s'installer dans des cabinets d'avocats afin de compenser la chute de leur pension. » Dans l'univers des cadres territoriaux, on ne compte plus ces agents publics qui travaillent au noir en complément afin d'arrondir leurs fins de mois.

En définitive, le remplacement du traitement mensuel par les primes s'apparente plutôt à un « dogme libéral appliqué sans aucun discernement, ayant pour objectif de baisser le niveau des retraites, de calquer le public sur le fonctionnement du privé et d'individualiser la rémunération », d'après Jef Lair, secrétaire fédéral de la CGT Services publics. Quant à la stabilité de l'emploi et aux retraites confortables, considérées comme deux autres atouts maîtres de la fonction publique, elles sont percutées de plein fouet

APPRÊTÉS

Des magistrats après leur serment, défilant devant le tribunal de commerce de Paris, en 1995. Ils gagnaient alors un tiers de plus qu'aujourd'hui.



Jose Nicolas / Sipa



QUARANTE ANS DE RÉGIME SEC PAR JULES PECNARD

2010

GEL DU POINT D'INDICE

Crise financière oblige, le gouvernement Fillon serre les boulons. En juin 2010, il annonce le gel du point d'indice de la fonction publique, qui sert à calculer le traitement des fonctionnaires. Depuis, à l'exception d'une légère hausse de 1,2 % en 2016 sous François Hollande, le point n'a pas été revalorisé, entraînant au fil des années un décrochage des salaires du public par rapport à ceux du privé. ■

2012

ADIEU LA RGPP, BONJOUR LA MAP

Mise en place à l'aube du quinquennat Hollande, la « modernisation de l'action publique » devait être une réponse à la « politique du chiffre » de Nicolas Sarkozy. Initialement, l'idée était de mettre l'accent sur l'efficacité de notre fonction publique. Dès 2013, néanmoins, la logique budgétaire imposée par Bruxelles a repris le dessus, avec ses objectifs de « rationalisation » de l'action publique. ■

POUVOIR D'ACHAT GARANTI POUR 1 % DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT !

Créée en 2008 et reconduite en 2021, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) est un complément de rémunération censé préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires et de certains contractuels dont le traitement brut indiciaire (TIB) aurait crû moins que l'inflation sur les quatre dernières années. En 2019, cependant, seuls 16 900 agents civils des ministères – c'est-à-dire à peine 1 % des fonctionnaires d'État (hors militaires) – ont perçu, à ce titre, 246 € en moyenne.

Aux deux tiers, ils travaillaient au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Éducation nationale et à celui de la Jeunesse. Comment expliquer ce petit 1 % d'élus quand, entre 2014 et 2018, l'inflation augmentait de 2,9 % ? D'une part, sur cette période, les petites rallonges ont eu lieu à travers d'autres voies. Les grilles de carrière des agents publics ont été revalorisées, tout particulièrement celles des personnels en catégorie B et C. D'autre part, certaines primes et indemnités des fonctionnaires

(lesquelles représentent encore en moyenne 23,6 % de leur salaire brut en 2019) ont été converties en points de rémunération supplémentaires après négociations entre les syndicats et l'ancienne ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu (une revalorisation suspendue un an par le gouvernement d'Édouard Philippe en 2017). Enfin, ces agents ont aussi avancé dans la carrière et, grim pant les échelons, « bonifié » suffisamment pour obtenir une hausse de leur traitement supérieure à l'inflation. ■ LAURENCE DEQUAY

par la multiplication du recours aux contractuels, l'affaîssem ent des rémunérations et... une potentielle réforme des retraites.

Cela ne conduit pas pour autant les responsables politiques à décider d'une revalorisation globale : c'est qu'une hausse de 1 % du point d'indice représenterait un coût de 2 milliards d'euros. « Une mesure électorale [...] de facilité », selon Amélie de Montchalin,

AGACÉS

Un avocat fait face à un policier anti-émeute, lors d'une manifestation, le 9 janvier 2020, à Rennes. Plusieurs corps de fonctionnaires protestent alors contre la refonte du système de retraite.



David Vincent / AP / Sipa

ministre de la Transformation et de la Fonction publique, dans un entretien à BFMTV. Alors on multiplie les mesures catégorielles : primes exceptionnelles, changement d'échelon, mise en place d'une « garantie individuelle de pouvoir d'achat »... « Quand on arrive au sein d'un service public et qu'on nous promet que notre perte de pouvoir d'achat sera compensée, on prend la mesure de l'atmosphère de déclin généralisé », sourit Jean-Baptiste Barfety, haut fonctionnaire membre de la Conférence Gambetta. En juillet, le gouvernement a promis des mesures de revalorisation... pour les catégories B et C de 40 à 100 € par mois.

Le niveau baisse...

Conséquence inévitable de cette perte d'attractivité de la fonction publique : la baisse de niveau des concours. En vingt ans, le nombre de candidats aux concours de l'État a été divisé par trois. Entre 2010 et 2020, le nombre de candidats au Capes de maths a diminué de 30 %, obligeant l'État à sélectionner des candidats éloignés du niveau requis... « L'épuisement et le découragement se généralisent dans presque toute la fonction publique », note David Cayla. La police, la justice, les hôpitaux, l'enseignement et la recherche

sont particulièrement touchés. Il est clair que cela ne favorise pas la qualité du service rendu. » Arnaud Bontemps rejoint ce constat : « Aujourd'hui, personne ne vient dans le service public pour la rémunération. Ce n'est pas le premier souci des agents, avant tout affectés par le manque de moyens et les enjeux de perte de sens du service public. Mais cela pose une grande question : l'État employeur veut-il tirer par le haut les conditions d'emploi dans la société ou joue-t-il lui aussi la carte du dumping social ? » Pour Jean-Baptiste Barfety, l'effondrement du pouvoir d'achat est une conséquence davantage qu'une cause : « C'est parce qu'on dévalorise le service public, en faisant croire que c'est un business comme un autre, que les rémunérations décrochent. Les fonctionnaires ne se battent pas pour leurs intérêts : ce qui les choque, c'est la déconsidération dont ils sont victimes. »

L'année prochaine, la nation se trouvera à la croisée des chemins : revaloriser le statut et la dignité de sa fonction publique ou poursuivre la « réforme de l'État »... un nom de code se traduisant par la suppression d'emplois, la réduction des services publics et le recours toujours plus important au secteur privé. ■ H.M.

2014

LE RIFSEEP INDIVIDUALISE LES PRIMES

Voilà un bel exemple de « simplification » administrative ! Conçu en 2014, le « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (Rifseep) renforce l'individualisation des primes des fonctionnaires. Et a permis d'en geler dans certaines catégories du secteur public. ■

2019

LOI DUSSOPT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

Adoptée le 6 août 2019, la loi portée par le ministre Olivier Dussopt met fin aux dérogations des fonctionnaires territoriaux au régime des 35 heures. Passé quasi inaperçu, le texte élargit par ailleurs le recours aux contractuels dans la fonction publique. De quoi mettre un peu plus sous pression les titulaires, moins à même de demander des augmentations. ■

LE GRAND BLUES DES

Fins de mois difficiles, précarité, piètre gestion de leurs carrières par l'État ou les collectivités : les agents de la fonction publique sont en plein désenchantement.

PAR ANTHONY CORTES ET LAURENCE DEQUAY

MARINETTE, 29 ANS, PROFESSEUR DES ÉCOLES

“La perte de sens est totale”

Originaire de l'Hérault, j'ai tout quitté pour être enseignante. Mais j'ai vite déchanté. En poste depuis un an dans l'Essonne, mon salaire dépasse à peine le smic. Chaque mois, je suis à découvert de près de 300 €, car je rembourse un prêt étudiant. Difficile pour moi de fonder une famille ou d'accéder à la propriété : pour

acquérir 35 m² près de mon travail, je devrais déboursier plus de 130 000 € ! Gagnée par le sentiment de déclassement, je serre les dents en attendant que mon salaire grimpe un peu en milieu de carrière. Jeunes fonctionnaires, nous formons désormais une sorte de classe populaire éduquée. La perte de sens est totale. ■



THIERRY ROCTON, 55 ANS, JARDINIER

“La disparité des primes pose problème”

Je suis délégué syndical FO en Loire-Atlantique. J'ai été embauché il y a trente-quatre ans par la commune de Nantes comme jardinier, à 3 100 francs de base (l'équivalent de 807 € aujourd'hui). À 55 ans, au grade d'adjoint technique, j'entretiens de façon « écoresponsable », sans pesticide, les espaces naturels en bord de Loire du quartier Saint-Sébastien, au sud de la ville. Je perçois environ 1 800 € net, dont 234 € de prime de grade et d'emploi. Mais, dans des collectivités territoriales plus petites, ces primes peuvent être moindres ! Cette disparité entre collègues pose problème, quand on regroupe, par exemple, des services communaux à l'échelle d'une agglomération, d'une métropole. Autrefois, des

mairies au budget serré compensaient les primes faibles par l'octroi de jours de repos supplémentaires à leurs agents. Or la loi du 6 août 2019 leur impose désormais de faire travailler leurs équipes à minima 35 heures par semaine (1 607 heures par an). À Nantes, au nom de FO, je veux donc négocier une contrepartie sonnante à la suppression de six jours de congé qui pourrait nous être imposée avant la fin de l'année. Le dialogue social reste cependant difficile... C'est pourquoi nous réclamons une augmentation du point d'indice de la fonction publique. Car seule cette revalorisation s'applique à tous les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, et garantit, à travail égal et grade égal, un même traitement. ■

MARTINE, 46 ANS, INFIRMIÈRE EN HÔPITAL PUBLIC

“Il y a une colère qui monte dans nos rangs”

Avec le Covid, je dois avouer que j'ai espéré des lendemains qui chantent, de grandes revalorisations. J'ai été bien sûr déçue : les derniers de cordée restent des derniers de cordée, même lorsqu'ils servent l'État. Ce n'est pas pour rien que des collègues actifs ou anciens se sont un temps affichés avec les « gilets jaunes ». Il y a une colère qui monte dans nos rangs. Quand on choisit d'être fonctionnaire, comme moi, qui suis infirmière en hôpital public dans les Pyrénées-Orientales, nous ne sommes pas censés faire le choix du mépris ! Quand je vois les jeunes arriver aujourd'hui, j'ai envie de leur dire : déguerpez ! Être fonctionnaire, c'est disposer d'un pouvoir d'achat misérable et n'avoir aucune autorité. ■

AGENTS PUBLICS



Gras
+ Dauvin

JÉRÔME PASQUIER, 47 ANS, CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES*

“L’administration n’anticipe pas l’évolution de nos emplois”

Je suis entré dans l’administration des finances publiques après une licence de mathématiques en catégorie C. Puis j’ai passé un concours qui m’a propulsé en catégorie B et qui m’a permis d’améliorer en vingt ans ma rémunération de 1 300 € net à 2 100 € net ; dont 400 € de primes d’informatisation, de rendement qui ne contribuent pas à ma retraite. Je suis par ailleurs secrétaire CFDT-Finances.

Depuis un an, en plus du suivi classique des entreprises, j’assume à La Flèche (Sarthe) la gestion de leur accès au fonds de solidarité, sans gratification particulière. Toutefois, plus que cette surcharge ponctuelle de

travail, ce qui nous mine collectivement, c’est l’érosion continue de nos effectifs, comme les restructurations incessantes que nous subissons, parce que Bercy doit donner l’exemple aux autres administrations. Ainsi, dans la Sarthe, où seules 7 communes, contre 14 précédemment, accueilleront à la fin de 2022 une antenne des finances publiques, 150 agents sur 650 (moi inclus) verront leur service fermer. Or l’État nous avait assuré qu’il réorganiserait son réseau de proximité en trouvant à chacun un poste à sa mesure. En réalité, il n’y a pas de gestion prévisionnelle de nos emplois ! Nous redoutons donc que l’accompagnement des agents dans leur carrière

soit très inférieur à celui qui est déployé dans le privé. Déjà, des directeurs de services de 5 ou 6 agents se sentent déclassés car ils seront réaffectés à des pools de soutien de 50 personnes. D’autres craignent que les postes qu’ils convoitent pour dans un an – après la fermeture de leur service – leur échappent parce qu’ils seront entre-temps alloués pour plusieurs années à des contractuels.

Enfin, c’est nouveau, notre administration peine désormais à attirer des jeunes, notamment en catégorie C. Des candidats qui ont réussi leur concours y renoncent lorsque leur affectation les déçoit. Avant, cela ne se voyait jamais. ■

* Secrétaire CFDT-Finances de la Sarthe.

KARINE ROZERN, 40 ANS, ACCOMPAGNANTE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

“Précarité et temps partiel pour règle”

Mes 105 000 collègues contractuels de droit public et moi-même, nous accomplissons des missions pérennes auprès d’enfants, d’adolescents autistes, handicapés physiques. Logiquement, nous devrions être embauchés comme fonctionnaires de catégorie B, ainsi que le réclame le syndicat SGEN-CFDT, dans lequel je milite à Chambéry (Savoie). En réalité, moins de 10 % d’entre nous, en dépit de notre engagement, sont titulaires d’un CDI, qu’ils ont obtenu le plus souvent après avoir enchaîné deux CDD de trois ans qui ne rapportent pas d’ancienneté ! Quant à nos rémunérations, elles dépassent à peine le smic.

Personnellement, à 40 ans, je perçois 980 €, pour un CDI de 28 heures par semaine. Comment ne pas se sentir déconsidérée ? Mes collègues mères célibataires sont à la peine, tout particulièrement lorsque leurs enfants envisagent des études supérieures. Car nous ne percevons aucune prime, pas même pour l’achat de matériel informatique, pourtant nécessaire à notre coordination avec les enseignants. Aussi ai-je été déçue, dans mon académie, lorsque la CDisation des AESH a été jugée moins prioritaire que celles des professeurs contractuels. Nous portons pourtant ensemble l’école inclusive, au sein des équipes éducatives. ■



Gras

CONFIER DES MISSIONS AU PRIVÉ, C'EST PAS DONNÉ!

Plantages informatiques, conseils privés inutiles et partenariats public-privé mal ficelés gaspillent l'argent public. Plus que l'embauche de fonctionnaires ou l'attribution d'une petite rallonge. **PAR LAURENCE DEQUAY**

Un cas d'école. Et des milliers d'automobilistes s'en souviennent sans doute : fin 2017, ils subissaient les ratés des nouvelles téléprocédures de délivrance de la carte grise sans intervention humaine, conçues par le ministère de l'Intérieur avec un prestataire privé. Adieu, donc, les guichets en préfecture pour obtenir le sésame administratif, mais bonjour les ennuis ! En mars 2018,

ressources et des titres (Cert). Coût total de ces embauches de précaires en 2018 : 11,2 millions d'euros, relevait la Cour des comptes.

Il y a plus pénalisant encore que ces bugs informatiques. Pour transformer son administration, l'État sollicite de grands cabinets d'audit et de conseil (30,2 millions d'euros dépensés en 2018). Si leur regard peut être utile, confier, en

port adressé le 23 avril 2018 à Agnès Buzyn, alors ministre de la Santé, la Cour des comptes écrivait même les prestations de consultants mobilisés par ce ministère parce qu'ils utilisaient « essentiellement des données internes, se contentaient de copier des informations connues ou de reprendre des notes ou des conclusions existantes ». Et livraient des projections financières qui auraient pu être « très facilement réalisées par les directions financières des hôpitaux ». C'est dire s'il eût mieux valu investir dans des respirateurs et des masques que de régler leurs factures ! Plus grave, les sages de la Rue Cambon pointaient que l'abus de conseils privés appauvrisse les compétences de certains établissements de santé qui, n'investissant plus dans la formation interne d'experts, peinaient à assurer « leur rôle essentiel de maître d'ouvrage dans la conduite de ces marchés ».

L'État locataire

À déléguer au privé, le public peut vider ses caisses et se vider de sa substance, comme en témoignent également les fameux partenariats public-privé, connus sous l'acronyme PPP. L'État et les collectivités locales signent souvent avec de puissants consortiums rassemblant des géants du BTP, des fournisseurs d'énergie, de services. Dans ces PPP, non seulement ces opérateurs privés aguerris conçoivent, construisent et financent des bâtiments publics, mais ils les exploitent ensuite pendant trente ans, en faisant payer un loyer à leurs utilisateurs publics. Ainsi, au ministère de la Justice, on se mord encore les menottes du coût des PPP signés avant 2014 pour la construction de 14 prisons. Car ces contrats gloutonneront, jusqu'en 2036, 40 % des crédits dévolus au parc immobilier pénitentiaire (référence 2015), lequel regroupe 188 établissements ! Des citoyens se rebiffent. En 2019, le collectif « Marseille contre les PPP » a fait annuler le plan de rénovation de 34 écoles s'élevant à un milliard d'euros voulu par l'ancien maire Jean-Claude Gaudin... ■

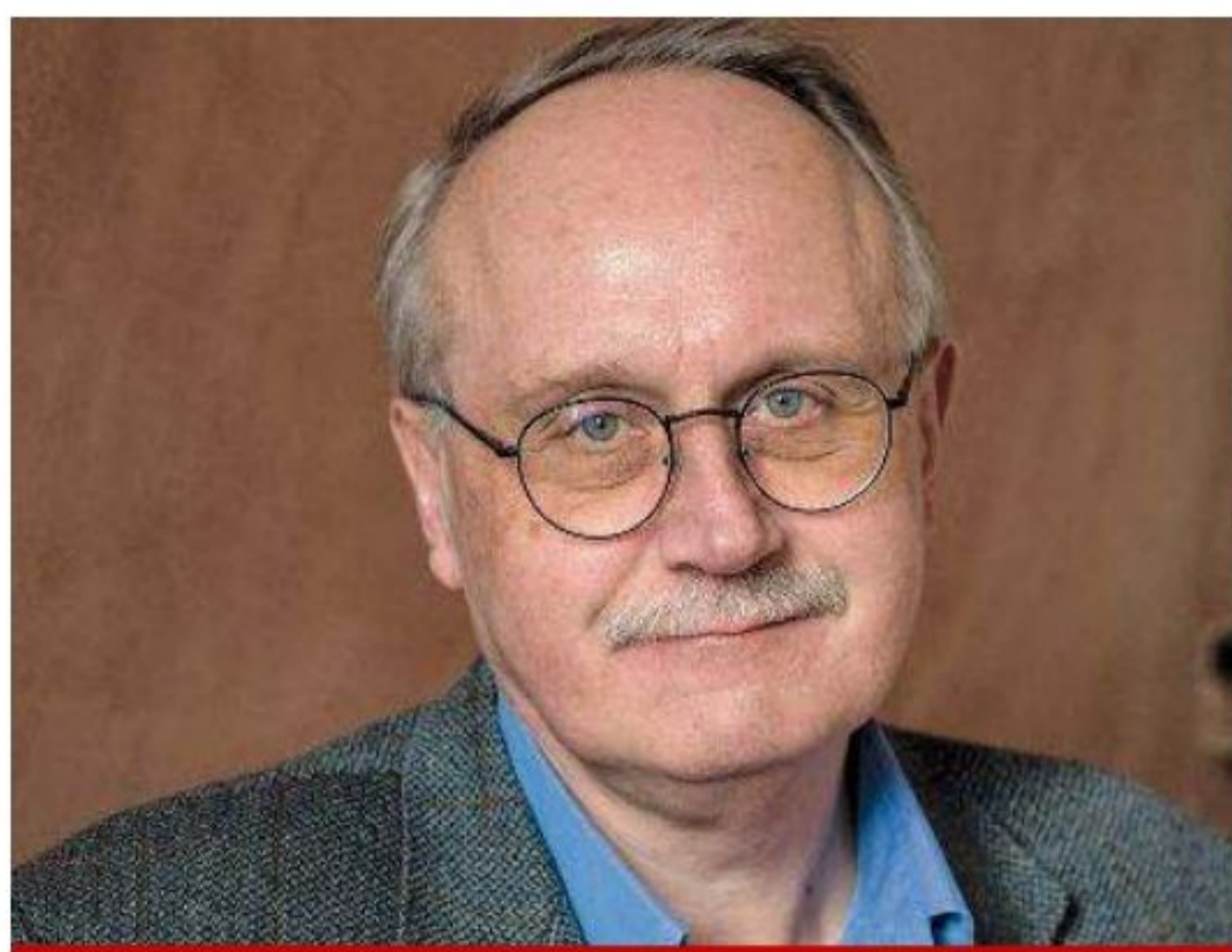
AGNÈS BUZYN, alors ministre de la Santé, a reçu en 2018 un rapport de la Cour des comptes dénonçant les prestations des consultants privés, payés par son ministère, citant « des informations connues ».



quelque 256 000 dossiers en souffrance s'empilaient chez les préfets ! Un plantage provoqué par l'instabilité et les défauts du logiciel mal élaboré avec ce partenaire. Acculé, le ministère de l'Intérieur embauchait alors en renfort nombre de contractuels dans ses Centres d'expertise de

revanche, à certains prestataires la rédaction de contrats publics, de règlements que peuvent écrire les hauts fonctionnaires, finit par coûter cher. De même, solliciter leur caution technique – en doublon d'un avis interne ! – tient carrément du gâchis d'argent public. Dans un rap-

“La question cruciale, c’est celle des évolutions de carrière”



“UNE MACHINE À DÉMOTIVER”

C’est ainsi que Luc Rouban qualifie la fonction publique, où l’avancement “dépend de votre supérieur hiérarchique”.

Marianne : Comment analyser le sentiment de déclassement des fonctionnaires ?

Luc Rouban : On assiste à un cycle de déclin de la fonction publique, comme dans les années 1930 ou 1950, quand les concours trouvaient difficilement preneurs. C’est paradoxal, parce que la crise sanitaire accroît aujourd’hui la demande d’un État-providence. Je comprends la colère des syndicats : on nous sollicite mais on ne nous considère pas, expliquent-ils. Cela dit, le milieu de la fonction publique est très fragmenté, plus complexe que celui du secteur privé. Quoi de commun entre l’enseignant titulaire d’un Capes qui travaille en Seine-Saint-Denis, l’agrégé en centre-ville et celui qui est titulaire d’une chaire supérieure ? Pas grand-chose, même si tous sont victimes d’un tassement des hiérarchies sociales. Sous François Hollande, par exemple, on ne s’est concentré que sur l’évolution des salaires des débuts de carrière et sur les catégories C [employés]. Comme Hollande, Emmanuel Macron a revalorisé les jeunes enseignants et les maîtres de conférences, conscient qu’ils étaient mal lotis par rapport à la moyenne de l’OCDE. Mais la question cruciale, c’est celle des

Pour le sociologue **Luc Rouban**, directeur de recherche au CNRS, les agents du secteur public souffrent surtout de leurs conditions de travail dégradées. **PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-ESTELLE PECH**

évolutions et des inégalités de carrière au sein même de la fonction publique. Au bout de quatre ans, un administrateur civil est « première classe ». Un directeur du CNRS met vingt ans pour obtenir ce statut. Ce système quasi automatique est une machine à démotiver. Vous pouvez avancer à l’ancienneté, mais tout dépend de votre supérieur hiérarchique... Et surtout de Bercy. Les fonctionnaires ont le sentiment que les progressions sont moins opaques dans le privé.

Vous mettez en cause la dégradation des conditions de travail...

Policiers, soignants et enseignants sont confrontés à une réalité sociale de plus en plus difficile, à des gens violents verbalement, parfois agressifs. La société est plus consumériste. Les fonctionnaires entendent régulièrement de la part des Français qu’ils paient des impôts et que les fonctionnaires leur « doivent » quelque chose. Beaucoup de soignants préfèrent travailler en libéral ou dans des cliniques privées. Dans le public, ils subissent trop de bureaucratie interne et de paperasse. Sans parler du fait qu’ils sont en sous-effectif chronique. Quelque 30 % des places ne sont pas pourvues à l’AP-HP par exemple ! Quant aux enseignants, leurs conditions de travail se sont aussi dégradées. Les familles sont plus interventionnistes qu’auparavant. Ils souffrent, par ailleurs, d’un système administratif aberrant, avec une double hiérarchie : un inspecteur et un chef d’établissement.

Comment expliquez-vous le blocage du point d’indice ?

L’État a choisi de peu y toucher depuis quarante ans. Parce que son augmentation est lourde pour les finances publiques. Et quasi invisible pour les fonctionnaires. Pour augmenter tous les agents de la fonction publique de seulement 300 € par an, il vous faut ponctionner beaucoup d’argent. Cela suscite de la frustration de tous les côtés. Pour autant, la participation à un travail collectif, propre aux fonctionnaires, a toujours été un obstacle à l’individualisation des rémunérations, fantasme de la droite. Pour contourner les règles statutaires des corps, on a créé de plus en plus de postes à profil et des « missions particulières » qui permettent de mieux rémunérer les gens de façon détournée. Ces primes et ces indemnités, qui représentent plus de 24 % des rémunérations, constituent de véritables usines à gaz.

Pensez-vous qu’il existe des fonctionnaires heureux, malgré tout ?

Beaucoup sont satisfaits de faire un métier socialement utile. Ils l’ont souvent choisi pour éviter la culture de l’argent, pour l’autonomie qu’il procure. Les cadres territoriaux savent qu’ils offrent un service direct, concret, qui permet d’agir sur l’environnement, les transports. C’est valorisant. Tout n’est pas si noir. Les progressions internes grâce aux concours sont aussi une réalité, surtout pour les catégories C. ■